Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa

**N° 14734*03**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| 23/04/18 | 24/04/18 | F01118P0110 |

## 1. Intitulé du projet

Reconstruction du poste source Enedis CHATILLON

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Enedis - Direction Régionale Ile de France Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DODE Stéphane

RCS / SIRET : 4 4 4 6 0 8 4 4 2 0 6 0 2 3

Forme juridique : Société anonyme

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| n°32 : Construction de lignes électriques aériennes haute tension et très haute tension<br>Sous-catégorie : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV | / |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Fiabilisation et reconstruction du poste source CHATILLON, co-exploité par Enedis et RTE.
Le poste de transformation HTB/HTA actuel est composé de 3 transformateurs 225/20 kV en enceinte d'insonorisation (Enedis), de 2 auto-transformateurs 20/15 kV en extérieur (Enedis), d'un jeu de barres 225 kV aérien (RTE), d'un bâtiment HTA et contrôle-commande (Enedis) d'un bâtiment de commande (RTE), de bâtiments désaffectés (Enedis).

Un nouveau bâtiment va être construit à l'emplacement de bâtiments désaffectés présents dans le périmètre actuel de la clôture. Les transformateurs, auto-transformateurs et équipements associés seront renouvelés dans ce nouveau bâtiment. Cette création de bâtiment nécessitera de revoir les limites extérieures du poste électrique et de déplacer la clôture à l'avant du poste.
Une deuxième phase permettra de construire un nouveau bâtiment HTA et contrôle-commande à la place d'équipements à déposer, et l'ensemble des équipements HTA et contrôle commande seront déplacés dans ce nouveau bâtiment.
Cette solution présente l'avantage de ne pas avoir d'impact sur la bonne exploitation du poste actuel durant les travaux et permet également de réaliser les travaux dans de meilleurs conditions de sécurité (absence d'ouvrages en exploitation dans l'enceinte des travaux).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

**4.2 Objectifs du projet**

Les travaux visent à renouveler l'ensemble des équipements Enedis en les mettant dans de nouveaux bâtiments (transformateurs  et auto-transformateurs (AT) inclus). Ces travaux permettront ainsi de fiabiliser la fourniture électrique du poste source.

La mise en bâtiment des TR et des AT permet notamment de traiter le risque incendie (installation d'une protection incendie transformateur (PIT)), le risque de rejet d'hydrocarbures (installation de cuves étanches sous ces équipements), de se conformer à la réglementation vis-à-vis du bruit. Les TR installés étant d'une nouvelle générations, les réactances pourront être supprimées du poste.

La construction d'un nouveau bâtiment HTA et de contrôle-commande permettra de séparer un maximum les équipements les uns des autres et ainsi de fiabiliser la fourniture électrique de la zone.

**4.3 Décrivez sommairement le projet**

**4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase travaux se déroulera en 6 parties:
1) Démolition des bâtiments désaffectés. Ces bâtiments sont de type R+1 ou RDC et représentent une emprise au sol d'environ 330m$^2$ - Durée 2 mois

2) Construction du nouveau bâtiment TR et AT (R+2) - Durée 14 mois

3) Travaux de génie électrique (i.e. installation et mise en service des équipements électriques dans le nouveau bâtiment) - Durée 24 mois.

4)Dépose d'anciens équipement et démolition d'une partie du bâtiment HTA actuel (2 mois)

5) Construction d'un nouveau bâtiment HTA et de contrôle commande - Durée 12 mois

6) Travaux de génie électrique (i.e. installation et mise en service des équipements électriques dans le nouveau bâtiment et des dépose des anciens équipements) - Durée 24 mois.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Bâtiment commandé et surveillé à distance.
Une visite de contrôle effectuée par deux agents aura lieu une fois par mois et des actes de maintenance sont prévus annuellement dans les bâtiments, sans nuisances générées à l'extérieur.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Une JTE a été envoyée à la DRIEE. Cette JTE a été validée.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Superficie de la parcelle: 6520m$^2$<br><br>Bâtiment transformateur et AT: 1180m$^2$; hauteur: 10m à l'égout du toît<br>Bâtiment HTA et contrôle-commande: 719m$^2$; hauteur: 8m à l'égout du toît | |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

12 boulevard du Moulin de la Tour,
92140 CLAMART

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** 4 8 ° 4 7 ' 2 0 '' N **Lat.** 0 2 ° 0 6 ' 5 6 '' E

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☒ **Non** ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☒ | ☐ | Le site se situe dans un rayon de 500m d'un monument historique inscrit, la chapelle funéraire de Jules HUNEBELLE. A ce titre, le projet doit faire l'objet d'une validation par les Architectes des Bâtiments de France (ABF). |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | N.C. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | La commune se situe dans le périmètre d'un PPRN approuvé le 7 août 1985 pour risques Carrières.<br>PPRT: N.C. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☒ | ☐ | Oui, il s'agit de la ZRE Albien dont le code est 03001 et de type zone de répartition des eaux souterraines |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | N.C. |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>*Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | N.C. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☒ | ☐ | Afin de traiter les risques liés à des transformateurs de puissance, ceux-ci seront placés dans des loges résistantes à une explosion. Une protection incendie qualifiée au Centre national de prévention et de protection (CNPP) de Vernon sera installée et des cuves de rétention étanches seront disposées sous chaque transformateur et auto-transformateur. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | N.C. |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Durant la construction : véhicules de chantier et grues<br>Durant la phase d'exploitation : un véhicule par mois en moyenne |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | La seule source de bruit du poste source peut venir des transformateurs. Pour traiter cette nuisance, ceux-ci sont mis en bâtiment et des baffles acoustiques et autres pièges à sons sont dimensionnés afin que le poste respecte l'arrêté du 26/01/07 modifiant l'arrêté du 17/05/01 fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique. Une étude avant/après est réalisée par un bureau d'études. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | N.C. |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | L'ensemble des transformateurs Enedis sont posés sur des plaques anti-vibrations. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | N.C. |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Des cuves de rétention étanches sous les transformateurs empêchent les rejets éventuels d'huile. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | N.C. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☒ | N.C. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | La consultation des Architectes des Bâtiments de France et leur avis est une condition nécessaire pour l'obtention du permis de construire |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☒ | N.C. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

N.C.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

N.C.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

N.C.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble de la parcelle sur laquelle Enedis souhaite réaliser ses bâtiments est bétonné. La seule végétation étant celle des anciens logements, laissée à l'abandon. La clôture pourrait être déplacée, tout en restant sur la parcelle cadastrale d'Enedis (voir les plans transmis en annexe)

A ce titre, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude environnementale. Enedis réalisera néanmoins une étude acoustique et une étude géotechnique et de drainage.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| **2** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| **3** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| **4** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| **5** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☐ |
| **6** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☒ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| Plans du projet- version Esquisse Architecte (Annexe 9)<br>/!\ Le projet ne prévoit la construction que des bâtiments TR et du bâtiment HTA et de contrôle-commande.<br>Tout ce qui est représenté autre que ces bâtiments sont des "choix" esthétiques de l'architecte qui ne font pas partie du programme (jardin partagé, suppression du jeux de barre aérien HTB).<br>Ces plans permettent de voir le décalage de la clôture à l'entrée du poste. |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Puteaux le, 20/02/2018

Signature

géoportail

# Poste source CHATILLON

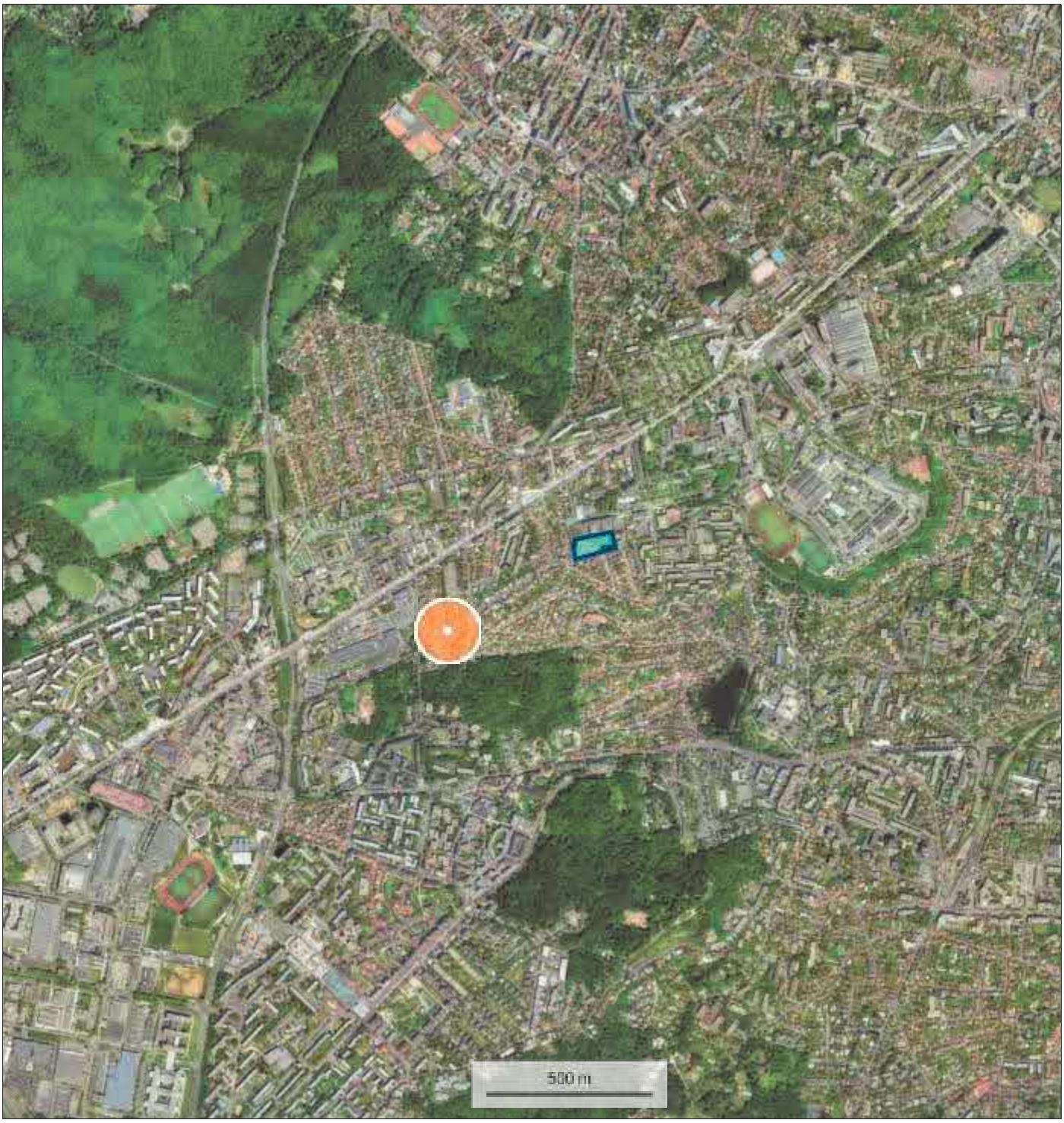


© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 15′ 49″ E
Latitude : 48° 47′ 19″ N

Vue aérienne 1/25000 Légende: En vert: Enceinte actuelle du poste En rouge: Extension des limites du poste par modification de la clôture

géoportail

# Poste source CHATILLON

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 15′ 58″ E
Latitude : 48° 47′ 22″ N

Vue aérienne 1/1000 Légende: En vert: Enceinte actuelle du poste En rouge: Extension des limites du poste par modification de la clôture

géoportail

# Localisation prise de vue

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 15′ 57″ E
Latitude : 48° 47′ 21″ N

Date de la prise de vue : 17/04/2018

Coordonnées GPS : 48°47'19.7"N 2°15'58.5"E

Date de la prise de vue : 17/04/2018

Coordonnées GPS : 48°47'20.3"N 2°16'01.0"E

Date de la prise de vue : 17/04/2018

Coordonnées GPS : 48°47'19.5"N 2°15'56.9"E

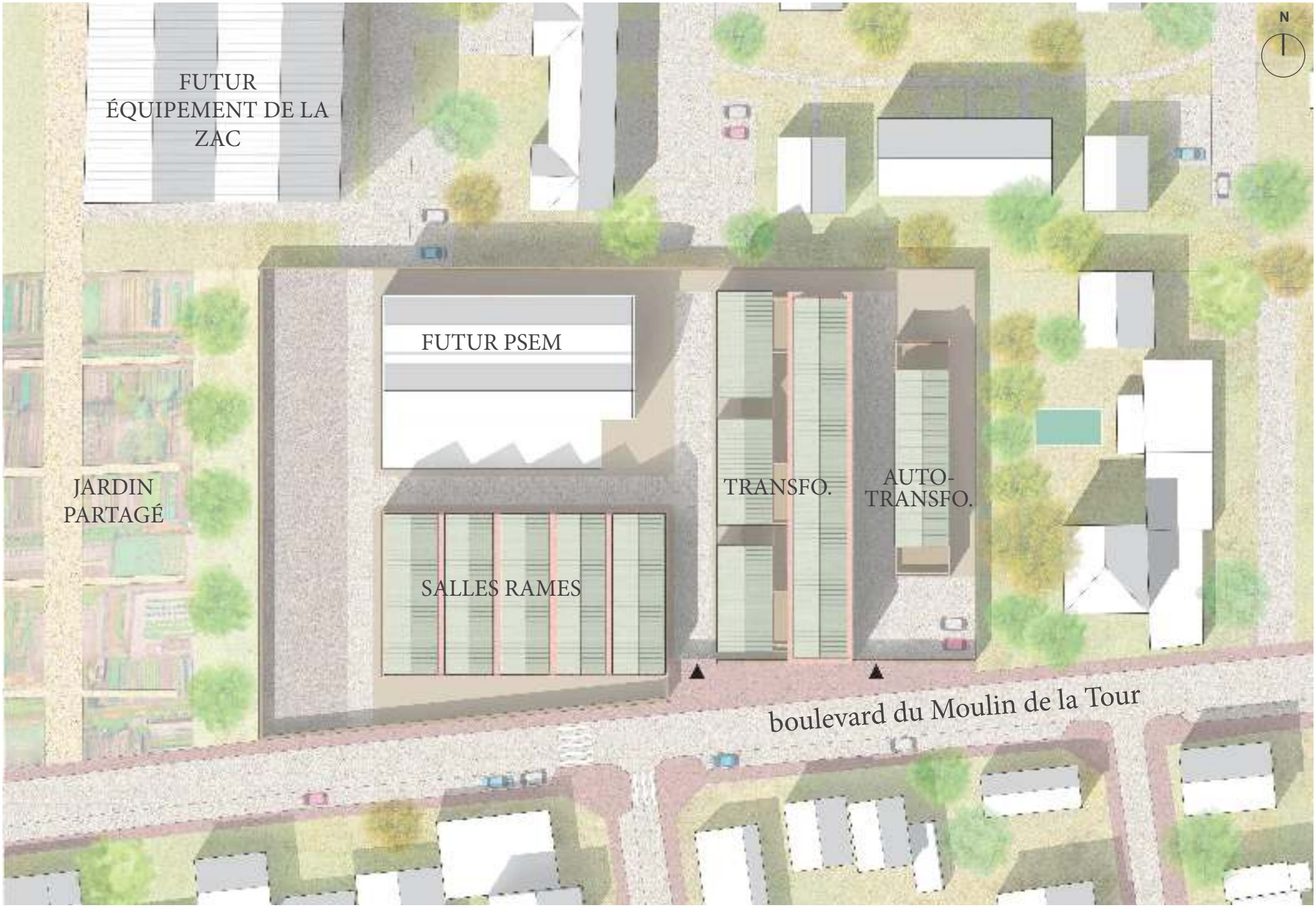
N
FUTUR
ÉQUIPEMENT DE LA
ZAC
FUTUR PSEM
JARDIN
PARTAGÉ
SALLES RAMES
TRANSFO.
AUTO-
TRANSFO.
boulevard du Moulin de la Tour

Vue à vol d'oiseau depuis le N.O.

Vue depuis la rue du Site

Vue depuis le boulevard du Moulin de la Tour

Elévation

Plan du rdc

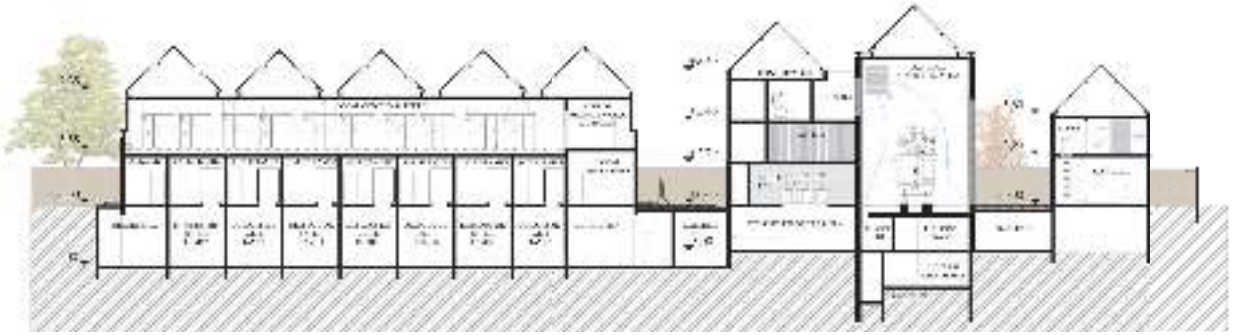

N

Coupe

5 10 15 20 m

Coupe BAT RAMES

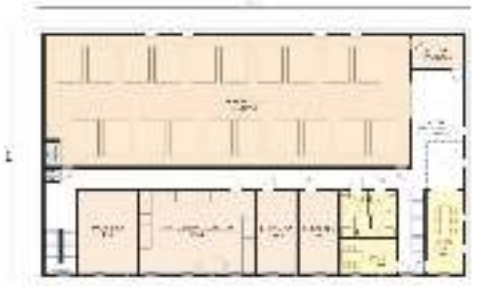

1er niveau

2e niveau

1er sous-sol

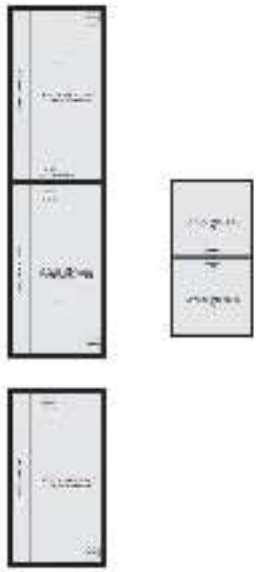

2e sous-sol

Elévation Ouest TRANSFO.

Coupe TRANSFO. 01

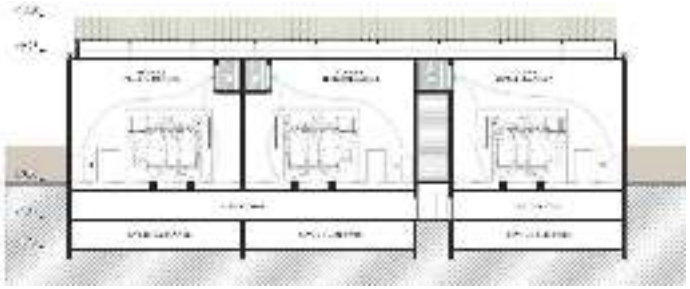

Coupe TRANSFO. 02

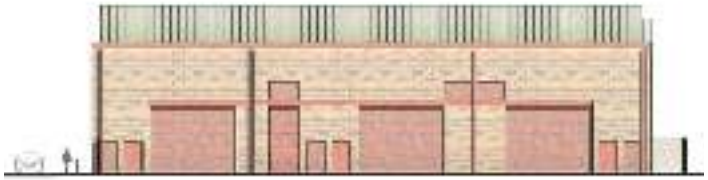

Elévation Est TRANSFO.

Elévation Ouest AUTO-TRANSFO.

Elévation Sud

géoportail

# Poste source CHATILLON

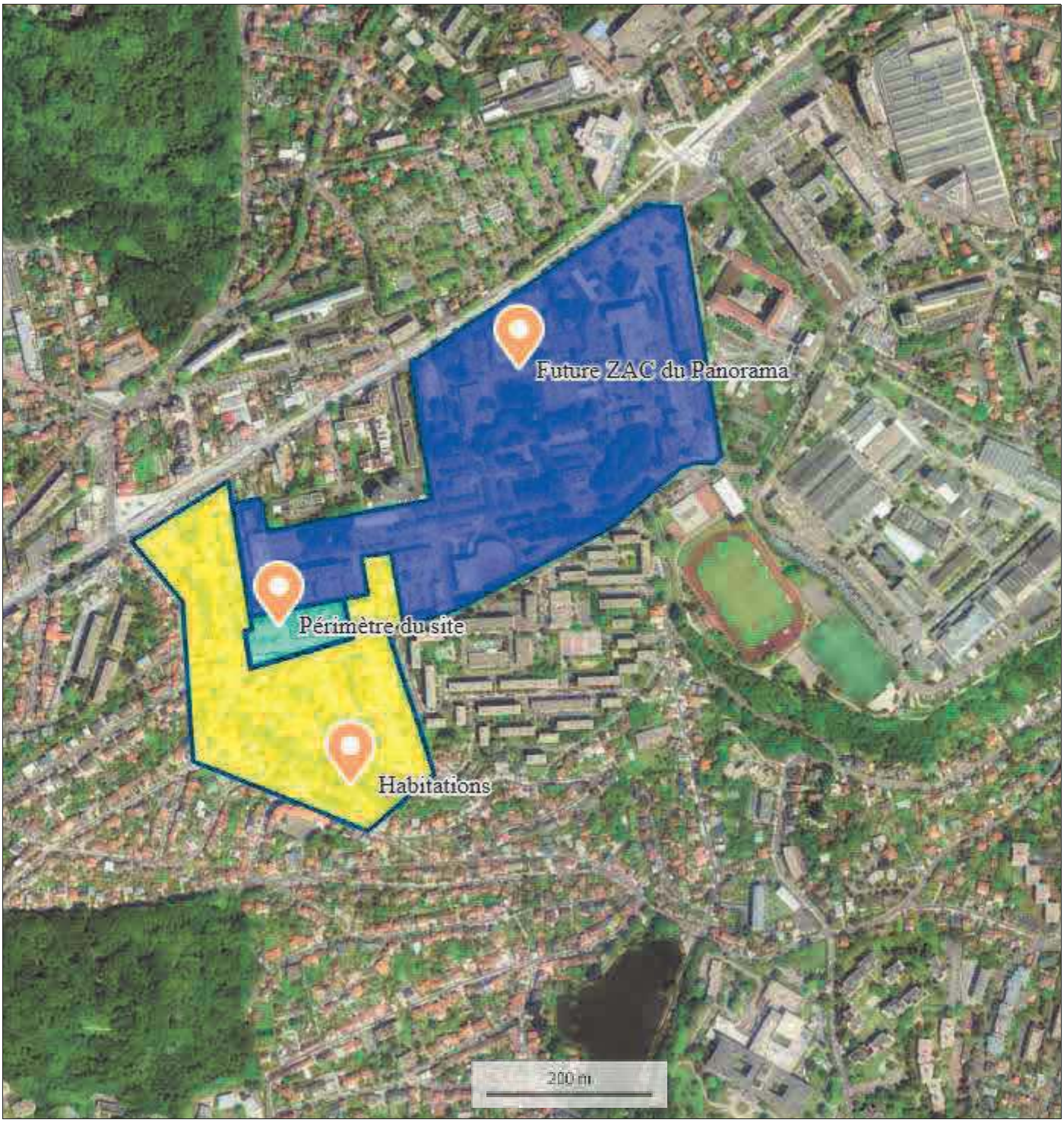


© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 16′ 12″ E
Latitude : 48° 47′ 24″ N

Vue aérienne 1/10000 Légende: Plans des abords du site

géoportail

# Zone NATURA 2000

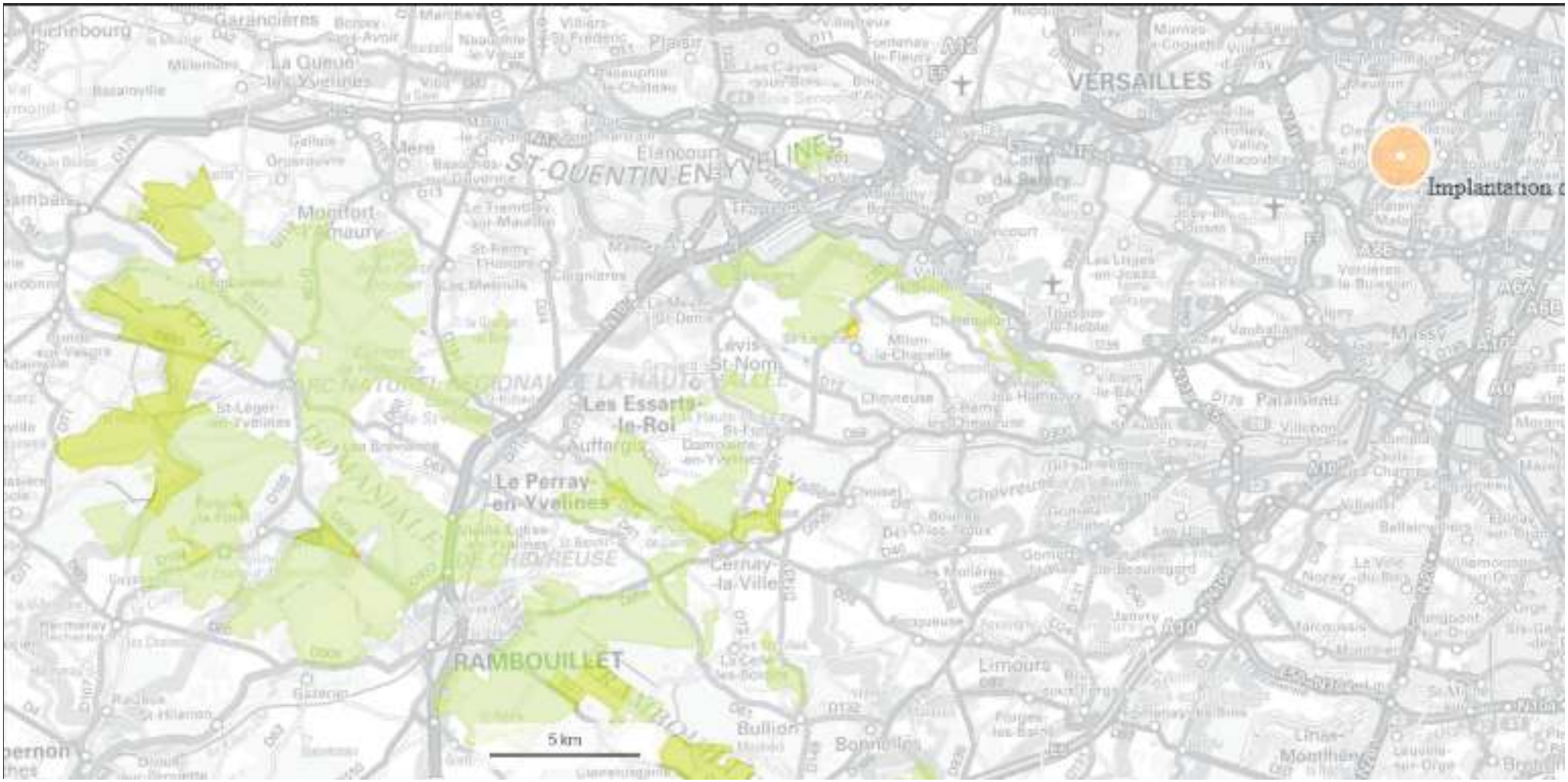


© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 59′ 22″ E
Latitude : 48° 43′ 07″ N

Localisation du site au regard des sites NATURA 2000